

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 560

SÉANCE du 19 MARS 2024

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 12/03/2024

Date d'affichage : 26/03/2024

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Sébastien BERTOUT, Michel BLONDEL, Damien BRICOUT, , Charline CAILLIEREZ, Philippe CARTON, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Marie DISTINGHIN, Ingrid DREMAUX, Evelyne DROMART, Charline DUMOULIN, Cédric DUPONT, Claude FERET, Pierre GUILLEMANT, Jean-Paul LEBLANC, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Didier MICHEL, Roger POTEZ, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Sylvain ROY, Michel SEROUX, Daniel TABARY.

Absents excusés / Pouvoirs :

Gabriel BERTEIN, Daniel BOUQUILLON donne pouvoir à Michel BLONDEL, Alain CAYET donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC, Olivier DEGAUQUIER, Jean-Michel DESSAILLY, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Claude FERET, Gérard DUE, Michel FLAHAUT, Nathalie GHEERBRANT, Léon LEBAS, Claude LECORNET, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Sylvain ROY, Jean-Claude LEVIS donne pouvoir à Michel MATHISSART, Bernard MILLEVILLE donne pouvoir à Philippe ROUSSEAU, Arnold NORMAND donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Jean-Claude PLU, Eric POULAIN, Jean-Pierre PUCHOIS, Françoise SIMON donne pouvoir à Catherine LIBESSART, Jean-Luc TILLARD, Bernard TOURNANT donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Romain VAN CAENEGHEM, Alain VAN GHOLDER.

Nombre de membres en exercice : 48

- Présents : 25
- Votants : 34
- Pouvoirs : 9

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapporteur : Michel MATHISSART

« AFFECTATION DE RESULTATS 2023 »

Monsieur le Vice-président donne lecture du rapport suivant,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,
Considérant ses résultats conformes à ceux du Compte de Gestion 2023 de madame le Receveur,
Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent pour la section d'investissement de 409 431.55 €
- Un excédent pour la section de fonctionnement de 318 024.12 €

Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Décision d'affectation :

Affectation au budget primitif 2024 de l'excédent de la section d'investissement reporté pour un montant de 409 431.55 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Décision d'affectation :

Affectation au budget primitif 2023 de l'excédent de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 318 024.12 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).



**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**

Françoise ROSSIGNOL